



//Au travers des barreaux Regards de jeunes privés de liberté

2015

// AU TRAVERS DES BARREAUX
Regards de jeunes privés de liberté



Défense des Enfants
DEI-BELGIQUE

Le mouvement mondial pour les droits de l'enfant

// Au travers des barreaux - Regards de jeunes privés de liberté



Cet outil a été réalisé par **Benoit Van Keirsbilck**



Ce module pédagogique a été réalisé par DEI-Belgique en tant qu'organisation d'éducation permanente agréée, dans le cadre de ses actions en matière d'éducation aux droits de l'enfant



Défense des Enfants
DEI-BELGIQUE

Le mouvement mondial pour les droits de l'enfant

// Au travers des barreaux - Regards de jeunes privés de liberté





Table des matières

INTRODUCTION	6
Contexte	6
1. <i>Children's rights behind bars</i> : projet sur la surveillance des lieux de détention d'enfants	7
2. L'atelier photo	9
3. Le livre photo	10
4. L'exposition	12
Les objectifs de l'exposition :	12
Fiche pédagogique	14



Défense des Enfants
DEI-BELGIQUE

Le mouvement mondial pour les droits de l'enfant

// Au travers des barreaux - Regards de jeunes privés de liberté





INTRODUCTION

Cet outil pédagogique prend sa source dans diverses activités réalisées par Défense des enfants International Belgique autour de la question de la privation de liberté des enfants.

DEI-Belgique a coordonné un projet européen *CHILDREN'S RIGHTS BEHIND BARS* qui visait à améliorer le respect des droits des enfants privés de liberté par l'élaboration d'un Guide pratique sur le monitoring des lieux où ils sont privés de liberté et par le renforcement des mécanismes de plainte accessibles à ces enfants.

En marge de ce projet, l'association a réalisé un atelier photo avec des jeunes placés dans le centre fermé pour jeunes dessaisés de Saint Hubert.

A la suite de cet atelier, les photos prises par les jeunes, de même que les témoignages recueillis pendant l'atelier, ont servi à la réalisation d'une exposition et d'un livre.

Ces deux instruments constituent des outils particulièrement parlants pour susciter la réflexion sur la justice des mineurs, la privation de liberté, les stéréotypes véhiculés dans notre société à propos de ces thèmes.

Contexte

Aujourd'hui, malgré les textes et traités internationaux régissant les droits de l'enfant et ratifiés par la totalité des pays des Nations Unies, on dénombre encore plus de un million d'enfants (personnes de moins de 18 ans) privés de liberté dans le monde. Selon ces textes, le recours à l'enfermement ne devrait être qu'une solution de dernier recours et pour une durée la plus courte possible, or il a été constaté que la privation de liberté reste largement répandue. En Belgique, il existe aujourd'hui 443 places où des enfants peuvent être privés de liberté notamment dans des Institutions publiques de protection de la jeunesse, des centres fermés pour jeunes « en conflit avec la loi », des centres fermés pour étranger ou encore des instituts psychiatriques (ceci, sans compter les commissariats de police). Ce nombre reste élevé comparé à la taille du pays.

Or l'enfermement est rarement une solution adaptée, notamment du fait des conséquences importantes sur la vie des jeunes privés de liberté ; l'enfermement est souvent contre-productif. En effet, il n'atteint généralement pas l'objectif d'éducation qu'on lui attribue et favorise la rupture du lien entre les jeunes et leur famille, leurs amis et la société. De plus, la privation de liberté reste la solution la plus coûteuse dans la gamme des sanctions qui peuvent être prises contre les jeunes suspectés d'avoir commis des délits. Le recours à la privation de liberté n'est donc pas la mesure la plus efficace en vue de la réhabilitation et de la réintégration des jeunes « en conflit avec la loi ».



1. *Children's rights behind bars* : projet sur la surveillance des lieux de détention d'enfants

Le projet « Children's rights behind bars » (CRBB) est un projet européen réalisé par Défense des enfants International Belgique qui avait pour objectif principal le respect des droits fondamentaux des enfants privés de liberté.

Pour atteindre cet objectif, le projet CRBB entendait analyser le fonctionnement des organes de contrôle des lieux où des enfants peuvent être privés de liberté, les spécialiser pour ce qui concerne l'approche spécifique enfants, les renforcer dans leur capacité de monitoring et les soutenir en leur fournissant un Guide pratique destiné à les aider à préparer, réaliser et faire le suivi de leurs visites de contrôle.

Le projet se base sur l'idée qu'il est essentiel que les organes de contrôle travaillent dans un climat de confiance mutuelle et de manière coopérative et harmonisée au niveau international, mais également entre le niveau national et international, et qu'ils disposent d'outils pratiques pour ce faire.

En effet, plusieurs institutions internationales des droits de l'Homme effectuent des visites de surveillance des lieux de détention dans le but de contrôler les conditions de détention et de prévenir la torture et autres violations des droits de l'Homme. Au niveau européen et de l'ONU: le Comité de prévention de la torture (CPT), le Sous-comité de prévention de la torture (SPT), les mécanismes nationaux de prévention (MNP) rendus obligatoires par le Protocole optionnel à la Convention des Nations Unies contre la torture (CAT). Ces organes de contrôle, en particulier le CPT et le SPT, effectuent des visites régulières dans les centres de détention pour vérifier les conditions de vie et le respect des procédures vis-à-vis des détenus, y compris dans les lieux de détention pour mineurs et les cellules de police.

Des directives pratiques existent et sont utilisées par ces organisations lors de la visite des centres de détention pour adultes. Elles établissent les procédures à suivre au cours des visites dans les différents centres de détention.

Selon la Convention relative aux droits de l'enfant (ONU), un enfant a le droit à une protection spéciale compte tenu de sa vulnérabilité et de ses besoins particuliers (art. 37 et 40).

Cependant, - contrairement à ce qu'il existe pour les adultes – il n'y a pas de lignes directrices pour guider les organes chargés de surveiller les conditions de vie et de détention des enfants privés de liberté. Les enfants ne sont pas des adultes et ont des besoins et des droits particuliers. Ainsi, quand il s'agit de visiter des centres fermés pour mineurs, des critères particuliers doivent être pris en compte. A titre d'exemple, différentes techniques s'appliquent lors d'entretiens avec des enfants; des procédures spéciales multidisciplinaires (pédagogiques, psychologiques, etc.) doivent être appliquées afin d'évaluer correctement la situation de l'enfant. Le but ultime de la détention est la réhabilitation: il faut donc travailler pour la réinsertion de l'enfant dans la société. A cet égard, le droit international des droits de l'Homme comprend des normes spécifiques pour les enfants détenus. Le suivi de la



détention de mineurs exige donc une spécialisation accompagnée d'une méthodologie précise et de contrôleurs dûment qualifiés et expérimentés.

Actuellement il n'y a pas de critères harmonisés en Europe pour l'évaluation de la situation des enfants privés de liberté. L'absence de critères de base compromet la coordination et l'harmonisation des pratiques adéquates entre les organes de contrôle, et entrave également l'obtention de données comparables sur la situation réelle de ces enfants et sur la force de ces mécanismes. Cela conduit à une mauvaise utilisation des ressources existantes lors de situations critiques pour prévenir les violations des droits de l'Homme.

Le principal fruit de ce projet consiste justement en un **Guide pratique** qui est mis à la disposition des professionnels lors de la visite des centres où les enfants sont privés de liberté, en particulier les centres de détention pour mineurs. Le Guide se base entre autres sur:

- des recherches nationales menées dans quatorze pays partenaire du projet;
- l'expertise de plusieurs professionnels: avocats et universitaires, experts qui travaillent pour les organes de contrôle (SPT, CPT, ..), ONG actives au niveau international ainsi que dans le domaine;
- les normes juridiques européennes et internationales pertinentes;
- les résultats et les apports de trois rencontres d'experts qui ont été organisées au niveau européen

Le Guide et toutes les réalisations produites dans le cadre de ce projet sont accessibles sur le site qui lui est consacré : <http://www.childrensrightsbehindbars.eu/fr/>

A la suite de ce projet, on peut espérer les résultats suivants:

- une plus grande coopération entre les États membres de l'UE;
- des critères d'évaluation communs qui prennent en compte les besoins particuliers des enfants privés de liberté;
- des méthodes efficaces pour prévenir, identifier et réagir aux violations des droits fondamentaux des enfants dans le cadre de la détention;
- une meilleure coordination et harmonisation des pratiques entre les organes de surveillance existants,
- un renforcement des synergies et des complémentarités;
- un impact régional grâce à l'utilisation du guide par des professionnels dans tous les États membres.



2. L'atelier photo

En marge du projet « *Children's rights behind bars* », DEI-Belgique a animé un **atelier photo** à l'attention des jeunes du centre fermé de Saint-Hubert accueillant des jeunes qui ont fait l'objet d'un dessaisissement (la justice des mineurs les a renvoyés vers la justice des adultes).

Cet atelier photo visait à leur **permettre d'exprimer leur vécu** et de communiquer un message au monde extérieur dans un langage symbolique et imagé. Pendant 5 jours, ces jeunes privés de liberté ont regardé leur **réalité de l'enfermement** au travers de l'objectif d'un appareil photo. Non seulement celle des murs et des barreaux qui les entourent mais aussi de l'ensemble de leur vie quotidienne, des objets personnels qui les lient encore à une vie à l'extérieur, à leurs familles et amis, à la liberté ...

Le premier objectif était de **donner la parole aux jeunes qui sont enfermés** parce qu'ils ont commis, ou sont soupçonnés avoir commis, un délit. Il s'agit de leur permettre de s'exprimer sur leur réalité et ce qu'ils vivent mais aussi sur leurs espoirs et futur. Ceci, pour dépasser l'image de « jeune délinquant » qui leur colle à la peau et détermine aussi leur avenir.

Le second objectif est de **susciter la réflexion**, et pourquoi pas le débat, sur la mesure d'enfermement, son sens, les objectifs poursuivis. Il s'agit de questionner la réaction de la société et la mesure d'enfermement qui ne peut être banalisée et devrait répondre à des critères très stricts. Ce questionnement doit aussi porter sur les objectifs de la privation de liberté et le respect des droits des jeunes dans ce cadre.

Cet atelier a bénéficié de l'appui de **Thomas Freteur**, photographe professionnel (son travail, qui témoigne de son engagement social et culturel fort, est disponible sur www.outoffocus.be) et en collaboration avec Jeunesse & Droit, une organisation de jeunesse qui a proposé une animation, dans le cadre de l'atelier, sur la notion de JUSTE et INJUSTE.

Sous le haut patronage de
Under the high patronage of



L'atelier, l'expo et le livre ont bénéficié du soutien du Fonds Houtman.

Ces jeunes ont accepté **d'exprimer leur vécu, leurs rêves, leurs espoirs** et de lancer un message par-delà les murs et les barreaux ; un **cri imagé** à une société qui, par méconnaissance, véhicule des idées reçues sur ces jeunes, le fonctionnement de la justice des mineurs et la réalité de l'enfermement des jeunes.

Cet atelier a débouché sur la réalisation d'une **exposition** et d'un **livre photo**. Ils exposent au monde extérieur la réalité quotidienne de ces jeunes privés de liberté, leur présent mais également leur avenir marqué par cette expérience d'enfermement.



3. Le livre photo

Le premier résultat de l'atelier photo est un livre qui contient une sélection des photos prises pendant l'atelier ainsi que des témoignages des jeunes placés. Ces jeunes ont accepté d'exprimer leur vécu, leurs rêves, leurs espoirs et de lancer un message par-delà les murs et les barreaux ; un cri imagé à une société qui, par méconnaissance, véhicule des idées reçues sur ces jeunes, le fonctionnement de la justice des mineurs et la réalité de l'enfermement des jeunes.

Rappelons que toutes les photos ont été prises par les jeunes eux-mêmes qui ont pu ainsi participer concrètement à ce projet.

Cet ouvrage nous amène à découvrir une réalité cachée de notre société qui, de ce fait même, est fantasmée et traversée d'idées préconçues. Toutes les photos tentent d'exposer au monde extérieur leur réalité quotidienne, leur présent mais aussi leur avenir marqué par cette expérience d'enfermement.

Cet ouvrage vise également à mieux faire comprendre les particularités de la justice des mineurs, les procédures, les droits à respecter pour permettre à chacun de se faire une meilleure idée de cette justice spécialisée et de la manière dont la société entend répondre à la délinquance juvénile. Avec l'espoir de déconstruire les stéréotypes largement véhiculés, généralement par ignorance, sur cette réalité.

C'est ainsi qu'outre les photos et les témoignages, ce livre contient des explications sur ce qu'est la justice des mineurs, sur les normes internationales applicables en la matière, sur l'histoire, chargée de symbolique, du Centre de Saint-Hubert, sur la mesure de dessaisissement et la mise en isolement et donne différents chiffres sur la réalité de l'enfermement en Belgique aujourd'hui.

Mais au-delà, ce livre tente de démonter quelques lieux communs largement véhiculés sur la justice des enfants. Est-ce une vraie justice ?

Le public ne comprend pas toujours le fonctionnement de la justice des enfants et a tendance à véhiculer des idées préconçues, souvent éloignées de la réalité. Ceci n'est bien sûr pas étonnant puisque peu de gens connaissent le système et les institutions de l'intérieur. Chacun se fait sa propre opinion à partir de ce qu'il entend, lit (notamment dans la presse) ou de son expérience personnelle (que l'on peut avoir tendance à généraliser).

Nous tentons de répondre à ces idées reçues en faisant mieux comprendre cette justice un peu particulière, son mode de fonctionnement et ses objectifs. Ceci au départ d'affirmations régulièrement entendues sur la justice des enfants pour chaque fois apporter un éclairage sur ce que dit réellement la loi, quelle est la pratique, comment les choses fonctionnent concrètement, tout en accordant une attention aux apports de la recherche académique et scientifique en la matière.



Nous avons cherché à rendre ces questions, souvent complexes, accessibles pour un plus large public, notamment les personnes qui n'ont pas de bagage juridique ou scientifique. Nous avons donc essayé d'éviter d'utiliser des termes trop spécialisés ou de mettre des références légales ou bibliographiques qui alourdiraient la lecture.

Il n'en reste pas moins que ces propos s'appuient sur de nombreuses études et recherches. Une courte bibliographie figure à cet effet à la fin du livre, pour ceux qui souhaitent aller plus loin.

Notons qu'il est question de « la justice des enfants », enfant étant entendu selon la définition de la Convention relative aux droits de l'enfant, c'est-à-dire toute personne de moins de 18 ans. Ceci même si la plupart des adolescents ne se considèrent pas comme des enfants ou que les adultes, voire la société, ne les voient pas non plus comme tels.

Il n'est bien entendu pas question ici de dire ce que chacun doit penser, mais d'alimenter la réflexion et les débats, pour montrer que les choses sont souvent plus complexes qu'elles n'y paraissent et surtout qu'il n'y a ni réponse toute faite, ni de solution facile face à des questions de société qui font débat certainement depuis plus d'un siècle.

Les diverses questions qui sont abordées dans ce chapitre du livre sont :

1. « La justice des enfants n'est pas une 'vraie' justice ! »
2. « A 15, 16, 17 ans, on n'est plus un enfant ! »
3. « La délinquance augmente, commence de plus en plus tôt et est de plus en plus violente »
4. « Les délinquants ne comprennent que l'enfermement »
5. « Les IPPJ, c'est le club Med ! »
6. « Les mesures alternatives ou les médiations ne fonctionnent pas ! »
7. « Les juges sont trop laxistes avec les jeunes » ; « Le système mis en place ne sert à rien, puisqu'on les arrête, puis on les relâche directement »

Le livre Au travers des barreaux. Regards de jeunes privés de liberté est vendu au prix de 15 euros. Vous pouvez passer commande via l'adresse mail info@defensedesenfants.be ou par téléphone au +32 (0) 2 203 78 09.

Le livre Au travers des barreaux. Regards de jeunes privés de liberté est vendu au prix de 15 euros.

Vous pouvez passer commande via l'adresse mail info@defensedesenfants.be ou par téléphone au +32 (0) 2 203 78 09.



4. L'exposition

L'atelier a également débouché sur une exposition conçue de façon à ce que l'enfermement des jeunes de Saint Hubert soit symbolisé à travers cordages tendus qui représentent des barreaux dans l'imaginaire du public. Le but étant de toucher la sensibiliser du public et l'amener à s'identifier à ces jeunes. Chacune des photos et citations exposées, est un reflet de leurs ressenti vis-à-vis de l'enfermement.

Bien que montrant leur quotidien, les jeunes ont été libres de choisir le sujet photographié, aussi ces photos nous font ressentir le poids que représente l'enfermement pour eux et le sentiment d'exclusion qu'ils ressentent.

Les textes présentés aux cours de cette exposition ont une visée informative. En plus des panneaux présentant les organisations et personnes qui ont travaillé sur ce projet ainsi que les actions qu'ils mènent pour la défense des droit de l'enfant, les textes présentés mettent en avant le droit des jeunes à travers des extraits de la Convention des droits de l'enfant, mais aussi des explications sur la justice des mineurs à travers de grand thèmes tels que : « Doit-on juger les mineurs autrement que les adultes ? » ou encore « L'enfermement des jeunes, une mesure inefficace et coûteuse ». Ces textes ont pour objectif de faire comprendre au public ce qu'implique réellement l'enfermement des mineurs et en quoi il est parfois contradictoire avec les textes internationaux relatifs aux droits de l'enfant.

Les objectifs de l'exposition :

Le premier objectif de l'exposition est de **susciter la discussions et le débat** au sein des institutions européennes et nationales afin de permettre la mise en place de règles et procédures qui aboutiraient à un meilleur respect des droits de l'enfant dans ces lieux de détention. Le but étant de permettre une réflexion qui conduirait à des solutions plus adaptées, respectueuses des droits de l'enfant et tournées vers l'avenir de ces jeunes à travers la réinsertion et l'éducation afin d'avoir une vision de la justice pour enfant tournée vers l'avenir des jeunes, et non plus les stigmatiser en les réduisant aux faits qu'ils ont pu commettre et les isoler du reste de la société.

Dans un second temps, elle vise à permettre au public qui gravite autour de ces institutions, de **partager leurs expériences par rapport à ces centres**. L'exposition a donc pour but d'amener le personnel de ces lieux privés de liberté, les magistrats de la jeunesse (qui sont souvent ceux qui décide de l'enfermement des jeunes), ainsi que les services externes comme les services de santé, d'éducatifs, acteurs psycho-sociaux, les associations et acteurs de la société civile avoisinant ces lieux, mais aussi les familles et les jeunes eux même, et de à débattre sur la pertinence de la privation de liberté.



Dans un troisième temps, le but est de **sensibiliser et informer le grand public** aux droits de l'enfant, qui reste encore très méconnue du public. L'objectif est de **déconstruire les stéréotypes** sur ces jeunes, la justice des enfants et les conditions de vie dans les centres privatifs de liberté. D'amener ainsi le public à se questionner sur la **pertinence de l'enfermement comme solution pour ces jeunes**.

Cette exposition s'adresse aussi directement aux enfants dans le but de les **informer sur leurs droits**, car ils sont les premiers concernés. Même si dans la plupart des cas ils se savent porteurs de droits, ils en ignorent souvent le contenu et en quoi ils consistent. L'exposition vise donc aussi à les informer sur le fait qu'il existe des procédures et démarches possible s'ils se retrouvent un jour dans une situation où leurs droits sont bafoués.

En outre, ce projet vise également à informer le public sur le **fonctionnement de la justice des mineurs**, les normes nationales et internationales qui s'y appliquent et répondre aux lieux communs largement véhiculés sur cette justice spécifique, et d'ainsi amener le public à se questionner sur la pertinence de l'enfermement comme solution pour ces jeunes.

L'exposition a été conçue de façon à être déplaçable afin de toucher un plus large public. Si vous souhaitez l'utiliser, il vous suffit également d'envoyer un mail à : info@defensedesenfants.be ou de téléphoner au +32(0) 2 203 78 09.



Fiche pédagogique

Préparation	<p>Si possible, l'animation partira de la visite de l'exposition ou à défaut, du livre photo. Il est aussi possible de visionner une vidéo présentant le livre photo et l'exposition, ses objectifs et son contenu (cette vidéo peut être visionnée sur : http://www.childrensrightsbehindbars.eu/fr/).</p>
Objectifs/Contenu	<ul style="list-style-type: none">• L'animation vise à susciter le débat et la discussion sur la justice des enfants, la mesure de privation de liberté, le contexte dans lequel elle s'organise et ce que les jeunes privés de liberté ont à nous dire.
Groupe-cible	<ul style="list-style-type: none">• Tout professionnel de l'aide et la protection de la jeunesse ou du monde de l'enseignement ; plus largement, toute personne qui travaille dans un milieu fermé• Tout professionnel confronté aux jeunes détenus (avocats, juges de la jeunesse, magistrats, psychologues...).• De manière plus large, toute personne intéressée par la situation des mineurs privés de liberté.
Méthode	Visite de l'exposition ou lecture du livre - discussion
Matériel	Exposition ou livre (ou vidéo)
Déroulement	<p>La discussion peut porter sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- quelle est l'impression qui se dégage des photos ?- quel est le message que les jeunes placés ont voulu passer ?- qu'est-ce qu'ils ressentent ?- comment réagirait-on à leur place ?- comment s'imaginent-ils leur avenir ?- comment fonctionne la justice des mineurs ?- quelles sont les principes et règles à respecter ?- quels sont les objectifs poursuivis ?- sont-ils légitimes et/ou réalistes ?- que pense-t-on des lieux communs et stéréotypes souvent véhiculés sur la justice des enfants et l'enfermement ?- est-ce qu'on partage ces stéréotypes ? <p>L'animation pourrait aussi partir de l'énoncé des stéréotypes ; les participants se diviseraient en petits groupes pour rédiger leur propre réponse à ces lieux communs.</p>



Annexe : Eléments techniques de l'exposition :

Cette exposition se compose de :

- 46 photographies prises par les jeunes du centre Saint Hubert :
 - 3 photos de 60*80 cm
 - 12 photos de 60*45 cm
 - 19 photos de 30*40 cm
 - 12 photos de 20*30 cm

- 47 textes explicatifs des droits de l'enfant concernant l'enfermement et citations (en français et anglais) :
 - 14 citations en français
 - 14 citations en anglais
 - 8 cartels d'information en français
 - 8 cartels d'information en anglais
 - 1 poème en français
 - 1 panneau logos

- Et d'un cadre titre en français.

Les photographies et textes s'organisent par thèmes de la façon suivante :

- Introduction
- Saint Hubert
- Cellule
- Vies collective
- Dessin
- Préau
- Isolement
- Conclusion

La mise en place est modulable en fonction de la place disponible. Les photos pourront donc être exposées en double face/miroir ou cimaise en fonction du lieu d'exposition.



DEI-BELGIQUE

**Rue du Marché aux Poulets , 30
1000 Bruxelles, Belgique**

Tél: + 32 (0) 2 203 79 08

Mail: info@defensedesenfants.be

www.defensedesenfants.be